



# MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE LILLE

# ACTION ET DEMOCRATIE

AGREGÉ(E)  CERTIFIÉ(E)  PLP  DISCIPLINE : .....  CPE  COP

TITULAIRE  HORS CLASSE  STAGIAIRE

NOM : ..... NOM DE JEUNE FILLE : .....

PRENOM : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

ADRESSE, N° ..... RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉL : .....

E-mail : .....

### SITUATION FAMILIALE

Célibataire  Marié(e) depuis le : .....  Pacsé depuis le : .....

Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 01.09.2013: .....

Conjoint : ..... - Profession : ....., depuis le .....

- Commune d'installation professionnelle : ..... Dépt : .....

- Commune de résidence privée : ..... Dépt : .....

- Si enseignant : corps : ..... Discipline : .....

- Date de début de la séparation : .....

Avez-vous déposé un dossier médical ?  OUI  NON

### ETES VOUS EN :

Congé parental, depuis le .....  Disponibilité, depuis le .....

Détachement, COM, depuis le .....  Autre fonction, depuis le .....

### \*STAGIAIRE 2012-2013(OU EX STAGIAIRE 2011-2012, 2010-2011)

Utilisez-vous cette année les 50 ou 100points sur un vœu ?  Oui  Non

### TITULAIRE

Affectation ministérielle actuelle. Date d'affectation : .....

Etablissement : .....

Commune : .....

Département : .....  Académie : .....

Titulaire remplaçant (ou TA) depuis le : .....

Affecté(e) à titre provisoire depuis le : .....

DEPOSEZ VOUS UN DOSSIER MEDICAL ? .....

GRUPE DE TRAVAIL PREVU LE 2 MAI 2013

RETOURNEZ CETTE FICHE SYNDICALE, LE PLUS TOT POSSIBLE, ACCOMPAGNEE DES PIECES JUSTIFICATIVES  
ET DE 3 ENVELOPPES TIMBRES A VOTRE ADRESSE : ACTION ET DEMOCRATIE 48 RUE G FAURE 59130 LAMBERSART

## BAREME INTRA-ACADEMIQUE 2013 : ACADEMIE DE LILLE

### **I ANCIENNETE DE SERVICE (Échelon acquis au 1.09.2012 stagiaires (31.08.12 titulaires)) :**

- 7 points par échelon hors –classe : échelon X 7 + 49 points

### **II ANCIENNETE DANS LE POSTE : TITULAIRE**

- Par année dans le poste actuel : + **10 pts**, Majoration de **25 pts** tous les 4 ans

### **III STAGIAIRES**

- Stagiaire (2010/11 2011/12,) 2012/13 : **50 pts** (facultatifs) sur le 1<sup>er</sup> vœu  
-EX contractuel +**100 pts** sur le 1<sup>er</sup> vœu

### **IV RAPPROCHEMENT DE LA RESIDENCE DE L'ENFANT +125 PTS SUR VŒUX LARGES**

+**75 PTS** SUPPLEMENTAIRE PAR ENFANT A PARTIR DU SECOND (DE MOINS DE 18 ANS AU 1.09.13)

### **V RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS**

**50,2 pts** sur vœux communes, groupement de commune, zone de remplacement, département  
(Demander tout type d'établissement pour bénéficier de cette bonification)

- + **75 POINTS** POUR ENFANTS A CHARGE (de moins de 20 ans au 01.09.2013) :



▪ **VI Retour : congé parental (+ de 6 mois), 150 points** sur vœux larges

### **VII MUTATION SIMULTANEE DE DEUX CONJOINTS TITULAIRES OU 2 CONJOINTS STAGIAIRES**

+ **50 points** sur vœux communes, groupement de communes, zone de remplacement, département  
(Vœux identiques dans le même ordre)

+ **75 POINTS** POUR ENFANTS A CHARGE (de moins de 20 ans au 01.09.2013) :



### **VIII RECONVERSION ou Changement de discipline via concours + 1000 PTS** (tous types de vœux)

### **IX PRIORITES MEDICALES: + 1000 PTS** (en fonction des vœux)

Au titre du handicap, au titre du dossier médical de l'enfant (cumul avec les points de MCS)

### **X RETOUR DE CLD, PACD OU PALD DE DETACHEMENT + 1000 PTS SUR VŒUX GEO**

### **XI AGREGES : 300 PTS SUR VŒUX LYCEES ET LGT**

### **XII TZR : 40 PTS PAR AN SUR TOUS VŒUX SAUF ZR**

Stabilisation en Sambre –Avesnois : Conservation des points d'ancienneté de TZR

### **XIII BONIFICATION APV OU ETABLISSEMENT PARTICULIER (EREA ; SEGPA ;...)**

- Sortie d'APV :
  - vœux établissements : + **100 pts** pour 5 ans dans le poste, + **160 pts** pour 8 ans
  - vœux communes, GOC, ZR : + **150 pts** pour 5 ans dans le poste, + **240 pts** pour 8 ans
- Sortie involontaire d'APV :
  - vœux établissements : + **100 pts** pour 5,6 ou 7 ans dans le poste, + **160 pts** pour 8 ans et plus
  - vœux communes, GOC, ZR : 1 an ou 2 ans : + **30 pts**; 3 ans : + **60 pts** ; 4 ans : + **90 pts** ;  
5 ans : + **150 pts** ; 6 ans : + **180 pts** ; 7 ans : + **210 pts** ; 8 ans et plus : + **240 pts**
- Demande d'affectation dans un poste en APV : **90 pts** (non cumulables avec les bonifications familiales)  
Cordonnateurs RAR et préfets des études ECLAIR +**150 pts** sur tous vœux après 5ans




### **XV ENSEIGNEMENT DANS UNE DISCIPLINE « VOISINE »**

- **Non volontaire** pour ½ service **50 points** par an (maxi **100 pts**)  
*Ex- Volontaire pour un service complet cas particulier transitoire*

### **XVI MESURE DE CARTE SCOLAIRE**

**3000 pts** sur l'établissement où vous avez fait l'objet d'une mesure de carte scolaire, ainsi que **1500 pts** commune, le département, l'académie. Les autres vœux ne sont pas bonifiés et vous font perdre votre ancienneté dans le poste. La recherche se fait par éloignement concentrique par rapport à l'établissement d'origine. Vous pouvez donc formuler les vœux suivants :

- 1) Etablissement d'origine
- 2) Commune correspondante
- 2) Département (*à éviter*)
- 3) Académie de LILLE

**TOTAL**

## VOTRE DEMANDE – VOS VŒUX

Le serveur est ouvert du **15 mars au 2 avril 2013** vous recevrez dans votre établissement une confirmation dès le **3 avril**, vérifiez- la et joignez y vos pièces justificatives avant le **9 avril**.

- les dossiers médicaux (pour l'académie de Lille) doivent être envoyés pour le **2 Avril en recommandé** ou dès connaissance de votre académie d'affectation au médecin conseil du rectorat.

TYPE DE DEMANDE	
<input type="checkbox"/> <b>MESURE DE CARTE SCOLAIRE</b>	<input type="checkbox"/> Mutation simultanée
<input type="checkbox"/> Convenance personnelle	<input type="checkbox"/> Rapprochement de la Résidence de l'Enfant
<input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint	<input type="checkbox"/> Réintégration
<input type="checkbox"/> Au titre du Handicap	

### VOS VŒUX



#### RAPPELS :

- un vœu précis doit se trouver avant le vœu large correspondant

**Exemple :** 1) commune de Wingles                      2) commune de Lens                      3) groupement de communes de Lens  
4) commune d'Hénin Beaumont                      5) groupement de communes d'Hénin Beaumont....

- La ville de Lille ne fait partie d'aucun groupement de communes (*ainsi que d'autres*)
- **Un titulaire qui n'obtient pas satisfaction reste titulaire de son affectation actuelle**
- Procédure d'extension est appliquée aux personnels qui n'ont pas d'affectation dans l'académie (stagiaires, titulaires entrant dans l'académie après mouvement inter, réintégration...) et qui n'ont pas satisfaction sur les vœux formulés ; elle s'effectue à partir du premier vœu (d'abord sur les établissements puis sur les zones de remplacements), le barème de l'extension est le barème le moins élevé des vœux formulés par le candidat

### DES CONSEILS ? DES QUESTIONS ?



Pour ne pas faire d'erreurs, n'hésitez pas à nous contacter : **03.62.52.78.97 & 06.48.48.65.60**

[ad.aclille@gmail.com](mailto:ad.aclille@gmail.com); [sylvie.vinsard@wanadoo.fr](mailto:sylvie.vinsard@wanadoo.fr) ou Farid Yahiaoui [faridwill@hotmail.com](mailto:faridwill@hotmail.com)

ou François Pawlaczyk [francoispawla@free.fr](mailto:francoispawla@free.fr) ou Jean-Michel Beudin [jmbeudin@wanadoo.fr](mailto:jmbeudin@wanadoo.fr)

ou Christophe Cabre [christophe.cabre@free.fr](mailto:christophe.cabre@free.fr) ou Véronique Harnétiaux [veronique.harnetiaux@ac-lille.fr](mailto:veronique.harnetiaux@ac-lille.fr)

1		11	
2		12	
3		13	
4		14	
5		15	
6		16	
7		17	
8		18	
9		19	
10		20	



**Le barème et le résultat INTRA vous seront adressés par les élus académiques**



**Réunions FPMA, CAPA prévues les 7, 10, 11 et 12 juin 2013**

**Date limite de demande de révision le 17 juin pour un groupe de travail le 21 juin**

**Pièces à produire dans toutes les situations correspondantes**

- Copie des arrêtés ministériels d'affectation (TZR aussi)
- Copie de l'arrêté fixant le classement d'échelon au **31.08.2012** ou au **01.09.2012** pour les stagiaires
- Copie des éléments pris en compte dans le reclassement (pour stagiaires)
- Attestation d'affectation en établissement classé ZEP, sensible ou violence
- **Justificatif (s) de (s) l'année (s) de suppression de poste par mesure de carte scolaire**
- Justificatif de la MDPH pour RQTH (au titre du handicap)
- Justificatif de stagiaire (en 2010/2011, 2011/2012), 2012/2013
- \*Autres justificatifs

**Pièces complémentaires à fournir dans toutes les situations familiales**

- Photocopie du livret de famille
- Ou certificat de mariage ou Pacs **avant le 01.09.12**
- Ou certificat de grossesse et reconnaissance anticipée avant le **01.01.13**
- Ou extrait d'acte de naissance
- Décision de justice confiant la garde (alternée) de l'enfant
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, titre de propriété...)
- Attestation d'activité professionnelle du conjoint
- (Elle n'a pas à être produite si le conjoint a un NUMEN : enseignant, CPE, COP).
- Ce peut être :
- un certificat d'exercice délivré par l'employeur
- une attestation d'inscription au répertoire des métiers (artisan, commerçant)
- un certificat d'inscription au conseil départemental de l'ordre (profession libérale)
- une attestation délivrée par la mairie
- une attestation d'inscription à la Mutualité Sociale Agricole
- une attestation d'inscription au rôle de la taxe professionnelle...
- En cas de chômage :
- fournir une attestation récente d'inscription au Pôle Emploi et une attestation du dernier employeur
- un justificatif de chèques emplois-services.

-----Nombre de pièces justificatives

**Ces pièces doivent impérativement accompagner votre confirmation de demande. Aucune pièce ne sera réclamée par l'administration. Ces documents (dont vous avez joint une copie dans la fiche syndicale), attestent des situations administratives et familiales, et seront des éléments déterminants pour le calcul du barème. De même, vous devrez vérifier que le chef d'établissement a attesté votre affectation en ZEP, sensible ou violence, EREA ou SEGPA.**

**Nous vous accompagnerons dans cette démarche de mutation qui est obligatoire dans 75% des cas**